

qu'on cherchait ailleurs. Ils formèrent une société qui prit le nom d' "Institution royale Agronomique." M. A. Bella en fut nommé Directeur.

La société loua de Charles X, le Domaine de Grignon, pour un terme de 40 années, aux conditions suivantes :

1o. D'appliquer sur le Domaine une Agriculture perfectionnée et instructive ;

2o. D'y organiser un enseignement scientifique et pratique de l'Agriculture ;

3o. D'y faire toutes les réparations locatives et aussi celles à la charge du propriétaire ;

4o. D'y exécuter pour 300,000 francs d'améliorations foncières, réelles, telles que bâtiments, chemins, canaux, dérochements, plantations ;

5o. D'améliorer les terres, sans comprendre ces améliorations dans les 300,000 francs ci-dessus spécifiés ;

6o. De renouveler les bois ;

Une somme de 300,000 francs fut apportée, comme capital d'exploitation, et pour subvenir aux frais de l'entreprise.

Dans le cours des 40 années de son contrat, cette Société a dû subir quelques changements, et quant au nom et quant à la forme, comme les Gouvernements auxquels elle était liée. En 1848, le Gouvernement prit l'enseignement à sa charge, réduisit de 8 à 6 le nombre des professeurs, transforma l'Institution royale agronomique en simple Ecole régionale ; enfin, le 7 décembre 1852, elle reçut le nom d'Ecole Impériale d'Agriculture.

Quant à la culture, elle est restée entre les mains de la Société à laquelle l'Administration a donné le titre de "Société Agronomique de Grignon." Malgré ces changements, l'Institution a subsisté, mais dans un état plus ou moins prospère, suivant les temps qu'elle a traversés.

A la fin du terme stipulé par le bail, il a fallu que la Société remplît les conditions du contrat, qu'elle liquidât ses affaires. Pour cela on aurait visé à l'économie, et quelque partie dans l'administration aurait été négligée ; tantôt on voulait recevoir des élèves pensionnaires, tantôt seulement des externes ; de plus, à Paris et ailleurs, on s'est mis à crier contre l'administration, contre l'organisation, contre le programme, les uns par jalousie, dit-on, (et ceux-ci seraient d'anciens élèves), les autres pour de meilleurs motifs. On a proposé même de transporter l'Ecole de Grignon aux portes de Paris ; le mécontentement s'est élevé parmi les Directeurs et les Professeurs. Le Directeur a d'abord donné sa démission, puis, sur les conseils de quelques amis, il a repris sa charge ; un professeur, l'un des plus anciens et des plus distingués peut-être, a résigné définitivement et quitté l'Ecole. Tous ces troubles, on le conçoit, ne sont

pas de nature à faire prospérer une institution, et à y appeler des élèves. Que va-t-il résulter de toutes ces difficultés ? Je n'en sais trop rien : quand je pus faire ces observations, on était au commencement de janvier, et, au mois de mai, le Sous-Directeur de la division agricole m'écrivait qu'il n'y avait encore rien de décidé sur les changements à introduire dans l'Ecole de Grignon.

Le Budget ordinaire annuel des "Ecoles Impériales d'Agriculture" est de 488,000 francs. Quelquefois des dépenses pour améliorations, achats, &c., ont exigé un budget extraordinaire. Ainsi, en 1868, les deux budgets ordinaire et extraordinaire pour Grignon, se sont élevés, m'a dit le Sous-Directeur de l'Etablissement, à 208,000 francs ? mais c'était une année exceptionnelle. Dans une institution comme celle de Grignon, il y a deux parties bien distinctes à considérer : la partie scientifique, théorique et expérimentale, les musées, les laboratoires, &c. Cette première partie exige des dépenses et ne donne aucun revenu, et ces dépenses, comme de raison, seront plus ou moins considérables, suivant qu'on donnera à la première partie un développement plus ou moins grand. L'autre partie, qui est l'application des expériences de la science et le résultat de la première partie, exige aussi des dépenses, mais donne un surcroît de revenus. A Grignon, la première partie a exigé de grandes dépenses, parcequ'on a voulu lui donner beaucoup d'importance, beaucoup de développement.

La seconde partie a donné des revenus, mais pas aussi considérables qu'on aurait pu l'espérer, à cause des circonstances fâcheuses dans lesquelles l'Institution s'est trouvée. Cependant, me disait M. Bella, Directeur, cette société a pu payer les loyers du terrain, rembourser les capitaux souscrits et engagés dans l'exploitation. Elle a donné un dividende de 4 par cent aux actionnaires, et il reste aujourd'hui en mains un Bonus de 20 pour cent. De plus, elle laisse un sol amélioré. Le personnel administratif et enseignant de l'Ecole de Grignon se compose comme suit : " Un Directeur, un Sous-Directeur, un Aumônier, un Agent Comptable, un Médecin, un Econome, un Commis d'Administration, un Commis de Comptabilité, un Professeur d'Economie et de Législation, un Professeur d'Agriculture, un Professeur de Zootechnie, un Professeur de Génie rural, un Professeur de Sylviculture et de Botanique, six Répétiteurs, un Jardinier-chef, un chef de pratique.

Rapports de l'Ecole et de la Ferme publiés en 1859.

Quoique l'Ecole Impériale ait été exonérée des charges de la Société agronomique, les rapports du person-

nel enseignant et des élèves avec le corps exploitant n'ont pas changé, c'est-à-dire, que la Société et la Direction fournissent, comme par le passé, tous les moyens d'étude et d'application désirables.

C'est pour maintenir ces liens d'une manière plus intime que l'Etat et la Société agronomique ont décidé, d'un commun accord, que l'école et la culture auraient un seul et même directeur.

Les élèves sont successivement chargés des divers services de la ferme, qu'ils sont appelés à remplir journellement ; ils assistent dès quatre heures et demie du matin à l'ordre des travaux que le directeur donne aux divers chefs de service, et le soir, ils assistent encore aux rapports quotidiens qui se font au directeur, et à l'inscription sur les livres de comptes de toutes les opérations effectuées.

Les services distribués aux élèves sont nombreux ; ils comprennent la culture, les animaux, la fabrique, les améliorations foncières, les constructions de routes et chemins, l'exploitation forestière, les jardins, etc. Ils assistent tous à la visite des animaux dans les étables avec le vétérinaire ou le répétiteur de Zootechnie ; ils exécutent les pansements et opérations sous leur direction.

Chaque élève est tenu de rédiger un rapport détaillé pour le directeur sur l'objet de son service et de faire des propositions qui sont toujours acceptées, lorsqu'elles sont possibles et utiles.

C'est ainsi qu'ils sont initiés à la marche journalière de l'exploitation, et qu'ils deviennent presque les agents actifs de cette grande administration rurale. Toutes les fois qu'une expérience intéressante est proposée par un élève, la direction de la ferme met le mobilier et les animaux à la disposition des professeurs ou répétiteur et des élèves préposés à ces investigations.

Institut normal agricole de Beauvais.

Après avoir quitté Grignon, j'allai visiter l'Institut normal agricole de Beauvais. Il y a à Beauvais, dans une même institution, et marchant côte à côte, deux cours : un cours normal agricole, et un cours normal primaire, l'Institut normal agricole a été fondé en 1855, avec le concours du Gouvernement et du conseil général de l'Oise.

Il a pour but : 1o De donner l'instruction théorique et pratique aux jeunes gens, âgés de 16 ans au moins, qui désirent embrasser la carrière agricole.

2o. De préparer au professorat agricole ; 3o. de faire naître des vocations agricoles, de les encourager et de populariser les connaissances utiles à l'agriculture.

L'établissement est sous la direction des Frères des Ecoles Chrétien-